



PV de la SNCF malgré un titre en règle

Par **THIERRY63**, le **21/01/2020** à **14:27**

Bonjour,

ma fille s'est fait contrôler dans un TGV . Elle a présenté sa carte d'abonnement en règle et une copie de sa pièce d'identité car elle ne prend plus ses papiers d'identité de peur d'un vol (ce qui lui est déjà arrivée).

Le contrôleur l'a verbalisé de 160 euros d'amende car il remettait en cause la validité de la pièce d'identité.

Ma fille (20 ans) a dû payer sur le champ l'amende car le contrôleur l'a menacée sinon de devoir payer 250 euros plus tard.

Quel recours peut-elle avoir pour se faire rembourser car elle était bien en règle avec son titre de transport et pouvait prouver son identité en apportant l'original de la carte dans les heures suivantes ce qu'elle a proposé au contrôleur. Il faut dire également que 160 euros d'amende alors que l'on a bien payé son titre de transport ça représente un tiers de son revenu d'étudiante et que c'est difficile à accepter.